

Souscripteur seulement
Demande de :

- Incitatif québécois à l'épargne-études de base
 Incitatif québécois à l'épargne-études majoré

(Formulaire à l'usage du souscripteur lorsque celui-ci est également le parent ayant la garde légale / le tuteur légal et le principal responsable du bénéficiaire)

Instructions :

1. Cochez le ou les incitatifs désirés ci-dessus.
2. Lisez ce document attentivement. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le promoteur.
3. **Ce formulaire n'est valide qu'une fois rempli, signé, daté et envoyé à USC Régimes d'Épargne-Études inc. Ne l'envoyez pas directement à Revenu Québec.**
4. Écrivez lisiblement en caractères d'imprimerie. Conservez une copie pour vos dossiers.

Souscripteur

(Lisez les explications ci-dessous. Inscrivez votre nom tel qu'il apparaît sur votre avis de la Prestation nationale pour enfant. Aucun paiement ne peut être effectué en cas d'erreur dans le nom)

Nom de famille

Prénom

Numéro d'assurance sociale

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Cosouscripteur

(Le cas échéant – peut être le (la) conjoint(e) du souscripteur)

Nom de famille

Prénom

Bénéficiaire

(Voir les explications ci-dessous – Inscrivez le nom tel qu'il apparaît sur la carte du NAS)

Nom de famille

Prénom

Date de naissance

Numéro d'assurance sociale

| a | a | a | a | m | m | j | j | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Promoteur

La Fondation
Internationale des
Bourses d'études

Nom, adresse, code postal

La Fondation Internationale des Bourses d'études/USC Régimes d'Épargne-Études
inc. 50, Burnhamthorpe Rd. Ouest, bureau 1000, Mississauga, Ontario L5B 4A5

Numéro de convention(s)

Explications des mots clés*

Bénéficiaire- La personne qui recevra l'argent pour l'aider à payer ses études postsecondaires (ex. : collège, université ou formation professionnelle) si elle satisfait aux conditions du régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Parent ayant la garde légale ou tuteur légal - Personne, ministère, agence ou établissement ayant la responsabilité ou le soin de l'enfant et le droit légal de prendre des décisions dans l'intérêt de l'enfant.

Principal responsable - La personne qui est admissible à la Prestation nationale pour enfant – appelée également « allocation familiale ou prime à la naissance » – et dont le nom apparaît sur les paiements de la Prestation nationale pour enfant et sur l'Avis annuel.

Promoteur - Personne ou organisation offrant un REEE au public et qui ouvrira un REEE au nom du souscripteur. Dans le cas présent, la Fondation Internationale des Bourses d'études.

Souscripteur - Personne qui ouvre un REEE, désigne un ou plusieurs bénéficiaires et qui peut déposer des fonds (les cotisations) en leur nom dans un REEE.

Fiduciaire - Institution financière qui investit, administre et distribue l'argent dans le REEE au nom du bénéficiaire.

* Ces explications sont à titre informatif uniquement. Leur définition juridique se trouve dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Votre droit à la vie privée

La Fondation Internationale des Bourses d'études protège la confidentialité de vos renseignements personnels. Nous ne pouvons pas divulguer vos renseignements personnels à toute personne ou organisation sans votre permission écrite, sauf lorsque la loi l'exige ou conformément à la convention d'aide aux études conclue entre vous et la Fondation Internationale des Bourses d'études. Vous (ou votre mandataire) avez le droit de réclamer un exemplaire des renseignements personnels contenus dans votre dossier.

Où trouver de plus amples informations relatives à l'Incitatif québécois à l'épargne-études :

Téléphone : 1 800 363 7377

Courriel : contact@kff.ca

Internet : www.premierefinancieredusavior.ca or
www.revenu.gouv.qc.ca

This form is available in English

Conditions

1. Pour avoir droit à l'Incitatif québécois à l'épargne-études, le bénéficiaire doit être âgé de moins de 18 ans et résider au Québec au 31 décembre de l'année où des cotisations admissibles ont été faites dans un REEE.
2. Vous pouvez avoir droit à l'Incitatif québécois à l'épargne-études majoré uniquement si le REEE a un bénéficiaire ou, dans le cas de plusieurs bénéficiaires, tous ces bénéficiaires sont frères et / ou sœurs de tous les autres bénéficiaires.
3. Si le bénéficiaire est âgé de 16 ou 17 ans, au moins l'une des conditions suivantes doit avoir été respectée pour que le bénéficiaire soit admissible à l'Incitatif québécois à l'épargne-études :
 - durant les quatre années précédant le dernier jour de l'année du 15e anniversaire de naissance du bénéficiaire, une somme totale d'au moins 100 \$ par année doit avoir été cotisée à un ou plusieurs REEE au nom du bénéficiaire et ne pas avoir été retirée ; ou
 - une somme totale d'au moins 2 000 \$ doit avoir été cotisée à un ou plusieurs REEE au nom du bénéficiaire avant le dernier jour de l'année du 15e anniversaire de naissance du bénéficiaire et ne pas avoir été retirée.
 - dans le cas de l'année 2008, et si le bénéficiaire a atteint l'âge de 17 ans au cours de celle-ci, un REEE doit exister depuis au moins quatre années avant l'année 2008.

Déclaration et consentement

J'autorise le promoteur à faire la demande pour l'Incitatif québécois à l'épargne-études au nom du bénéficiaire.

J'affirme être le parent ayant la garde légale ou le tuteur légal et que je suis le principal responsable du bénéficiaire.

J'affirme que le bénéficiaire satisfait à la clause de résidence indiquée ci-dessus et je consens à informer en tout temps le fiduciaire advenant tout changement de résidence.

Je désigne le REEE mentionné dans le présent formulaire pour recevoir, en fidéicomis, tous les fonds provenant de l'Incitatif québécois à l'épargne-études.

Je comprends que pour avoir droit aux fonds de l'Incitatif québécois à l'épargne-études majoré, le gouvernement devra vérifier mon revenu familial ajusté et j'autorise cette vérification.

Je comprends que si la législation nécessaire à la mise en œuvre officielle de l'Incitatif québécois à l'épargne-études n'est pas adoptée dans sa forme et définition actuelles, mon admissibilité à l'Incitatif québécois à l'épargne-études ou la disponibilité même de l'Incitatif québécois à l'épargne-études pourraient en être affectées

Signature du souscripteur qui est également le parent ayant la garde légale / tuteur légal et principal responsable du bénéficiaire

| a | a | a | a | m | m | j | j |
Date

Signature du cosouscripteur (le cas échéant)

| a | a | a | a | m | m | j | j |
Date

This form is available in English